



Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
Salle 9W079, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Le mercredi 02 août 2017

ADDENDA n° 1

Objet : **Invitation à soumissionner n° FP802-170135**
Remplacement d'aides fixes à la navigation de Pointe des Grondines FP, QC

Madame, Monsieur,

À la suite de l'invitation susmentionnée à soumissionner, cet addenda numéro 1 est pour informer les soumissionnaires éventuels que la date de fermeture de l'appel d'offres a été modifiée comme suit :

Supprimer: Le 08 août 2017

Insérer: Le 15 août 2017

Est d'informer les soumissionnaires éventuels de la question(s) reçu(s) au cours de cet appel d'offres à ce jour. La(es) question(s) et la(es) réponse(s) sont indiquées dans **l'annexe A**.

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Cordialement,

Michel Larivière

Consultant en approvisionnement et en passation de marchés
Opérations de gestion des finances et du matériel

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise : _____

Signature : _____



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

FP802-170135

Canada



Annexe A

Les soumissionnaires qui souhaitent soumettre leur soumission à la date et heure de clôture et aux lieux de clôture indiqué dans l'avis d'appel d'offre de la demande de soumission numéro FP802-170135 ou si applicable indiqué dans un ou des addenda(s) précédent doit également tenir compte des questions et réponses suivantes dans leur offre.

Question et réponse no. 1

Question no. 1

« 2.3.1 Fabrication de la tour : celle-ci doit être réalisée conformément aux spécifications décrites au feuillet QE35690-S01_02 et les dimensions devront respecter les plans d'atelier fournis à l'annexe F ; »

L'annexe F montre les plans de la marque de jour. Les plans de la tour sont à l'annexe E mais n'incluent pas les plans d'atelier. S.v.p., clarifier et nous fournir les plans d'atelier mentionnés.

Réponse no. 1 : Cette addenda inclus un nouveau devis et des nouveaux annexes et supprime le devis original et des annexes originaux.

La nouvelle annexe K répond à la question 1 ci-haut mentionné

A - Supprimer le devis et les annexes suivantes :

- i. 2017_07_04_Pointe des Grondines_2017 (devis originale)
- ii. AnnexeE(1)2017-06-06_16380_NLF 2024_DWG_Pour commentaires 100%
- iii. AnnexeE(2)08990_02_1_Installation électrique
- iv. AnnexeE(3)plan électrique (2)
- v. AnnexeE(4)RLED-355-Range
- vi. AnnexeE(5)Cerle de boulonnage

B - Insérer le nouveau devis et les annexes suivantes :

- vii. 2017_07_28_Pointe des Grondines_2017 (nouveau devis)
- viii. AnnexeC_QE61300-A101-CL
- ix. AnnexeE_QE_35690 (*cette annexe remplace tout les annexeE mentionné dans la partie A ci-dessus*)
- x. AnnexeK(1)_NLF 2024_Pièces
- xi. AnnexeK(2)16380_NLF 2024_PiècesAn
- xii. AnnexeL_Atténuation
- xiii. AnnexeM_Formulaire surveillance env.